

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 437-39 et 510-4



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE lors de la séance ordinaire du 14 juin 2016, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 437-39 : MODIFIANT PLUSIEURS DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437, NOTAMMENT CONCERNANT LE STATIONNEMENT ET L'ENTREPOSAGE DES ÉQUIPEMENTS DE RÉCRÉATION, LES TOITS PLATS ET LES CLÔTURES EN COUR AVANT.

RÈGLEMENT NUMÉRO 510-4 : MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NO 510, NOTAMMENT POUR PERMETTRE DE NOUVEAUX USAGES DANS CERTAINS SECTEURS.

Que ces règlements peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville, au bureau du greffe, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 13 h, ainsi que sur le site Web de la Ville au www.ndip.org.

Que ces règlements entrent en vigueur le 9 juillet 2016.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 7 JUILLET 2016.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/vc
